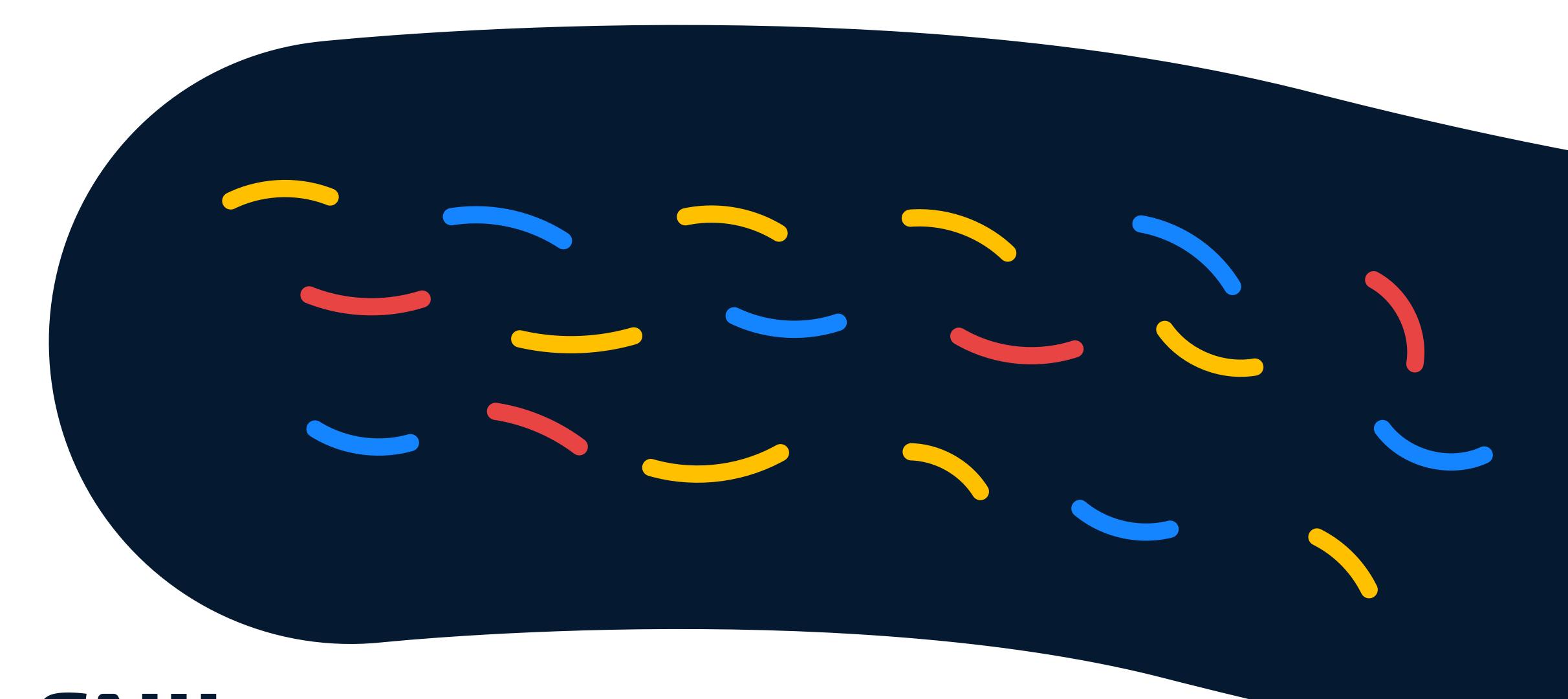
## Vol de supports et détournement de services dans le cadre scolaire :

comment gérer les violations de données?



CNIL. Cliquez pour voir l'histoire complète

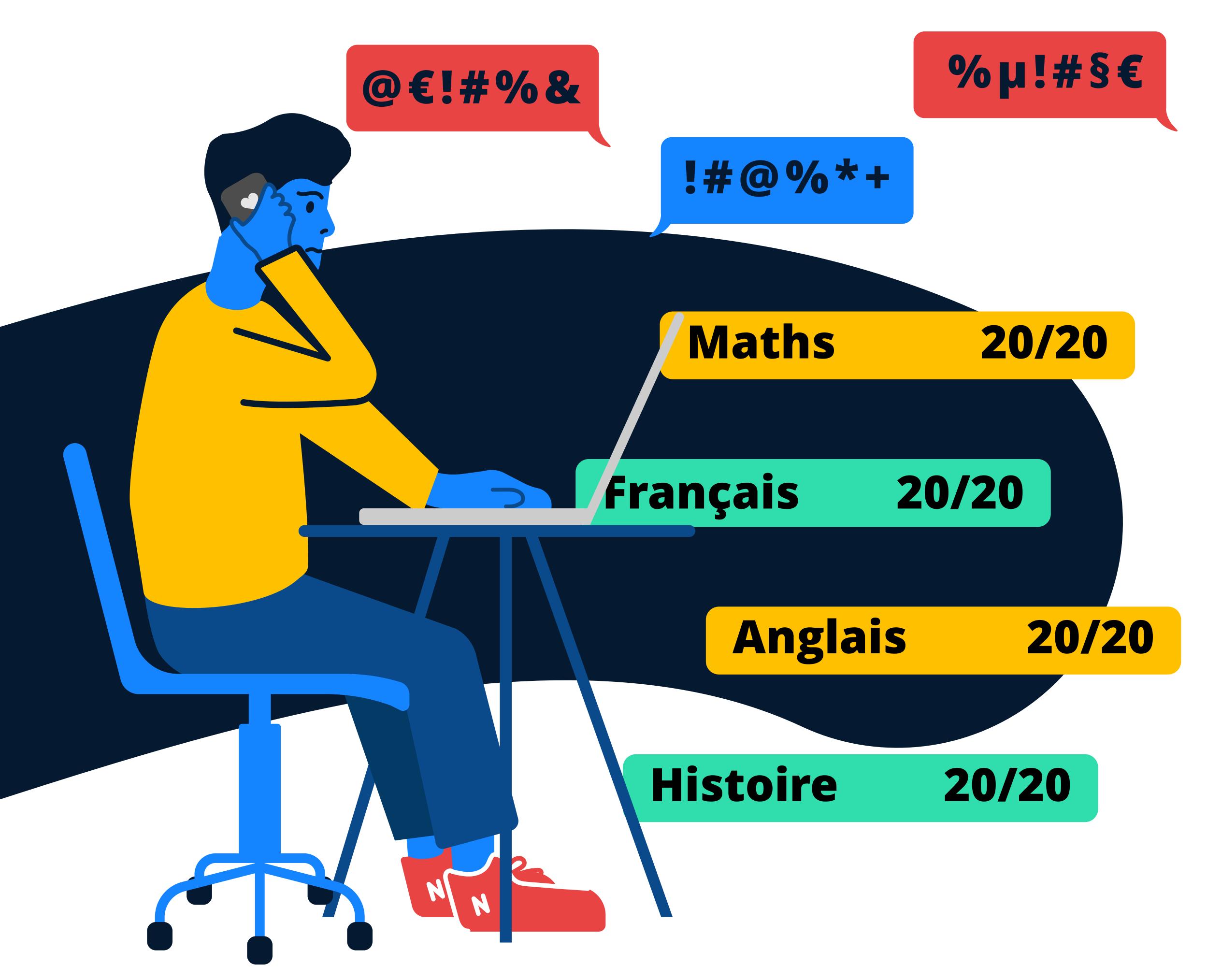
HUBERT

est directeur d'un groupe scolaire. Il met à disposition des professeurs et des élèves du matériel et des logiciels tels que des tablettes, des ENT ou encore des ordinateurs.

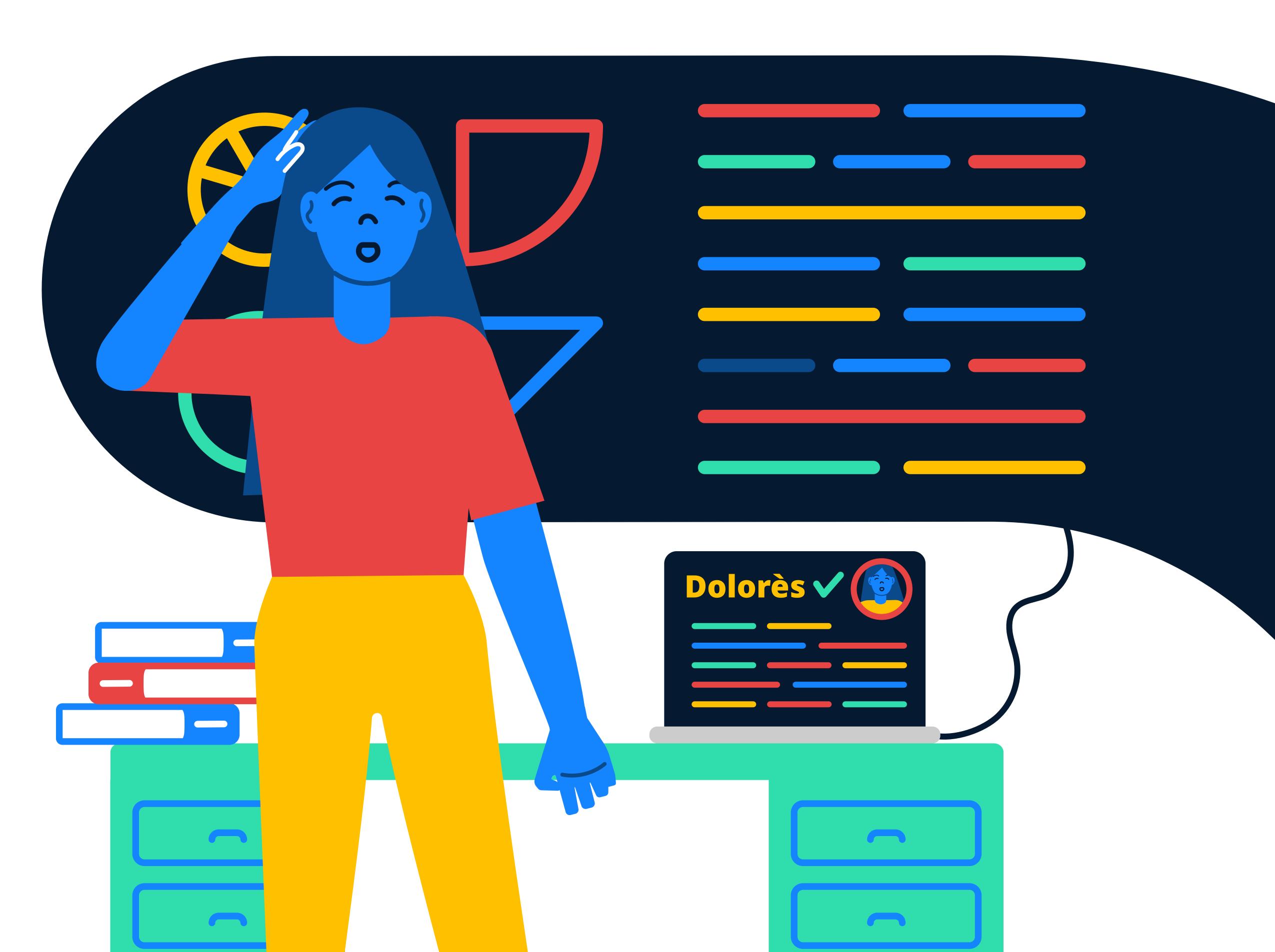


Juste avant les vacances de Noël, Hubert ne retrouve plus une tablette utilisée par les professeurs. En tant que responsable, il suit la procédure habituelle et consigne la perte.

Quelques jours plus tard, Hubert est alerté de modifications et suppressions de notes ainsi que d'envois de messages étranges dans l'espace numérique de travail (ENT).



Le prestataire responsable de l'ENT lui indique que l'activité provient du compte de Dolorès, professeure de CM1. Dolorès dit qu'elle n'est pas à l'origine de la connexion mais se souvient qu'elle avait laissé son compte connecté sur le navigateur. Hubert fait le lien avec la disparition de la tablette.

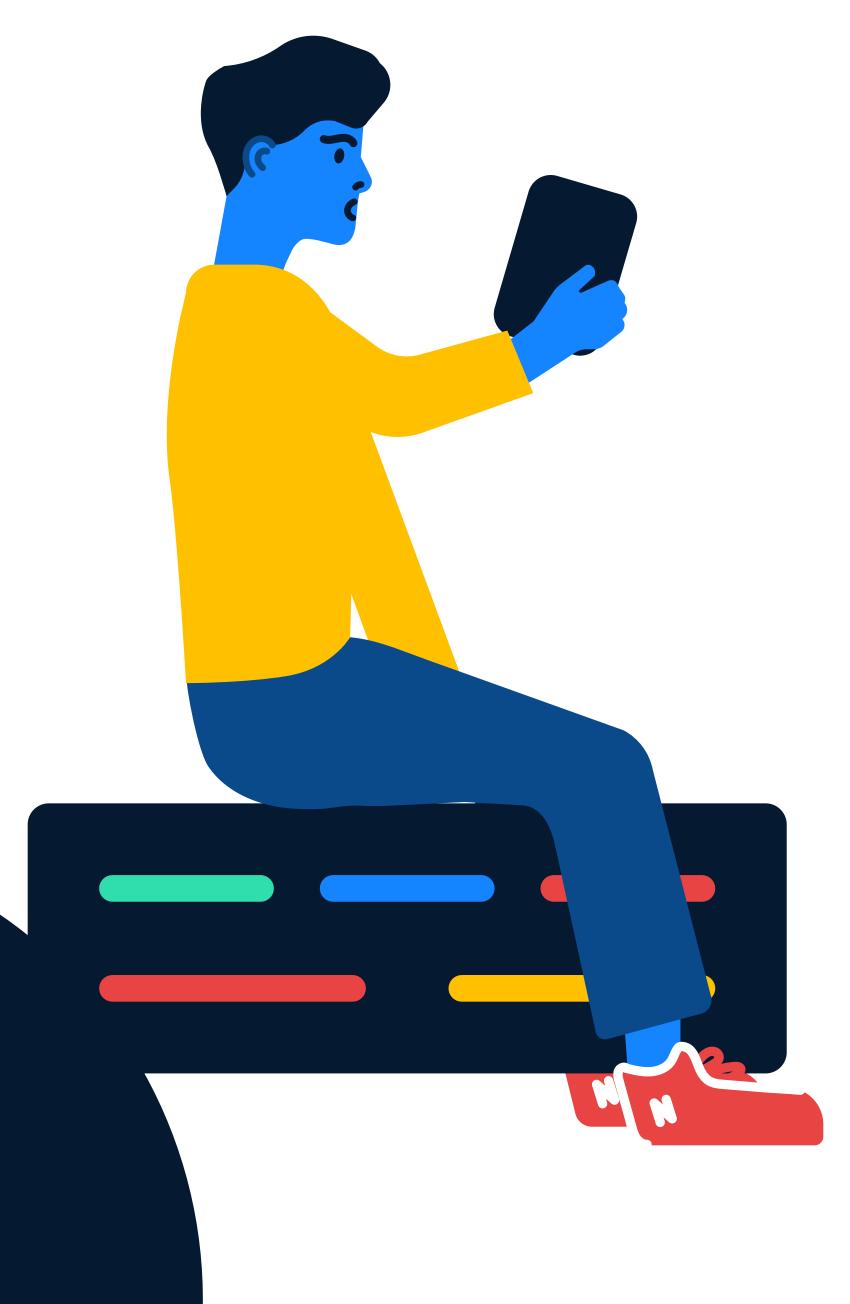


Hubert prévient le délégué à la protection des données (DPO) de son académie et la collectivité. Il dispose de 72H pour compiler les informations collectées et notifier l'incident en violation de données à la CNIL.



Le rétablissement des données modifiées ou supprimées est possible grâce aux sauvegardes du prestataire de l'espace numérique de travail.







Le risque engendré par cette violation de données étant considéré comme élevé, Hubert adresse aux personnes concernées un message sous forme de questions/réponses. Enfin, il sensibilise ses équipes à la protection des données relatives aux enfants.